

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 6 septembre 2022 à 20 heures 04.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt  
Siège #2 - Louis Bilodeau  
Siège #3 - Robert Lessard  
Siège #4 - Guylaine Poulin  
Siège #5 - Michel Marcoux  
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. M. Simon Leclerc, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**219-09-2022**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Suite à la présentation de l'ordre du jour,  
Il est proposé par : Michel Marcoux  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 15 août 2022**

**4 - GESTION ADMINISTRATIVE**

**4.1 - Octroi de mandat pour services professionnels d'auditeur - année 2022**

**4.2 - Adoption du règlement No 92-2022 modifiant le règlement No 68-2018 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une rémunération et allocation de dépenses pour l'exercice financier 2019 et suivant**

**4.3 - Demande d'aide financière - Salon de quilles Saroule**

**4.4 - Demande d'aide financière - Soccer Saint-Martin**

**4.5 - Demande d'aide financière - Chambre de commerces de Saint-Martin**

**5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**

**5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie**

**6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

**6.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de loisirs**

**7 - VOIRIE**

**7.1 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement et accélération - Réfection du 3e Rang de Jersey Sud**

7.2 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement et accélération - Réfection du 2e Rang de Shenley Nord

**8 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

8.1 - Demande de modification d'heure pour la collecte d'ordures ménagères

**9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

9.1 - Permis de construction

**10 - ACCEPTATION DES COMPTES**

**11 - CORRESPONDANCE**

11.1 - Cour municipale de Saint-Georges

**12 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC**

**13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**220-09-2022**

**3.1 - Séance ordinaire du 15 août 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**4 - GESTION ADMINISTRATIVE**

**221-09-2022**

**4.1 - Octroi de mandat pour services professionnels d'auditeur - année 2022**

**ATTENDU** l'offre de service reçu de Blanchette Vachon;  
**ATTENDU QUE** le Conseil a pris connaissance de l'offre de service;  
**ATTENDU QUE** des services additionnels de consultation pourraient être utilisés, au besoin, au taux horaire variant entre 85 et 175\$ de l'heure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'audit du rapport financier consolidé 2022 de la Municipalité de Saint-Martin à la firme comptable Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L. au montant de 12 500 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

**222-09-2022**

**4.2 - Adoption du règlement No 92-2022 modifiant le règlement No 68-2018 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une rémunération et allocation de dépenses pour l'exercice financier 2019 et suivant**

**ATTENDU** l'avis de motion du 4 juillet 2022;

**ATTENDU** le dépôt et l'adoption du projet de règlement le 4 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** le Conseil a pris connaissance du projet de règlement;

**ATTENDU QUE** copie de l'extrait du règlement No 92-2022 a été mis à la disposition du public avant le début de la séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité

des conseillers présents d'adopter le règlement No 92-2022 comme suit:

\*\*\*\*\*

**Extrait du RÈGLEMENT No 92-2022 modifiant le règlement No 68-2018 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'un rémunération et allocation de dépenses pour l'exercice financier 2019 et suivant**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 juillet 2022 afin d'apporter des modifications au règlement No 68-2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et adopté le 4 juillet 2022;

ATTENDU QUE copie de l'extrait du règlement No 92-2022 a été mis à la disposition du public avant le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter ce qui suit :

Article 1

L'article 8.1 du règlement No 68-2018 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 8.1

Une allocation de 300\$ sera accordée à l'élu municipal devant s'absenter pour une journée complète afin de participer à un comité ou conseil d'administration dans le cadre de ses fonctions municipales.

Une allocation de 150\$ sera accordée à l'élu municipal devant s'absenter pour une demi-journée afin de participer à un comité ou conseil d'administration dans le cadre de ses fonctions municipales.

L'élu doit présenter sa réclamation au conseil municipal, lequel décidera si l'allocation lui est accordée selon les circonstances propres à chaque situation.

Article 2

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs à ce dernier.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

**223-09-2022**

**4.3 - Demande d'aide financière - Salon de quilles Saroule**

**ATTENDU** la demande d'aide financière reçue le 10 août 2022 pour le financement des activités de la ligue mineur de 2022 du Salon de quilles Saroule;

**ATTENDU QUE** cette demande d'aide financière est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer la somme de 150 \$ au Salon de quilles Saroule pour couvrir les activités des 10 jeunes joueurs de Saint-Martin pour l'année 2022.

ADOPTÉE

**224-09-2022**

**4.4 - Demande d'aide financière - Soccer Saint-Martin**

**ATTENDU** la demande d'aide financière reçu le 23 novembre 2021 pour le financement des activités pour la saison 2022;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme;

**ATTENDU QUE** pour la saison 2022, 63 joueurs de Saint-Martin ont participé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière de 1 500 \$ pour couvrir les activités de soccer pour la saison 2022.

ADOPTÉE

**225-09-2022**

#### **4.5 - Demande d'aide financière - Chambre de commerces de Saint-Martin**

**ATTENDU** la demande d'aide financière reçue le 25 août 2022 pour le financement des activités de l'année 2022;

**ATTENDU QUE** cette contribution permettra de réaliser une deuxième campagne de promotion d'achat local pour favoriser le maintien des commerces et des services de proximité locaux;

**ATTENDUQ QUE** cette demande d'aide financière est conforme à la procédure de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer la somme de 3 000 \$ à la Chambre de commerce de Saint-Martin pour couvrir les frais de la campagne de promotion d'achat local pour l'année 2022.

ADOPTÉE

### **5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**

#### **5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie**

Dépôt du rapport mensuel d'août 2022 par Stéphane Maheux, directeur incendie.

### **6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

#### **6.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de loisirs**

Dépôt du rapport mensuel d'août 2022 du service des loisirs par Patricia Dulac, ressource loisirs et culture.

### **7 - VOIRIE**

**226-09-2022**

#### **7.1 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement et accélération - Réfection du 3e Rang de Jersey Sud**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Martin a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Martin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, Simon Leclerc, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**ATTENDU QUE** choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Robert Lessard, appuyée par Michel Marcoux, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Martin autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Simon Leclerc est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

227-09-2022

**7.2 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement et accélération - Réfection du 2e Rang de Shenley Nord**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Martin a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Martin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, Simon Leclerc, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**ATTENDU QUE** choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Robert Lessard, appuyée par Louis Bilodeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Martin autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Simon Leclerc est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

**8 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

228-09-2022

### 8.1 - Demande de modification d'heure pour la collecte d'ordures ménagères

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est d'accord avec la demande de Services sanitaires DF de Beauce;

**ATTENDU QUE** le conseil accepte de permettre à Services sanitaires DF de Beauce de débiter les collectes à partir de 5h du matin afin de faciliter et finaliser les collectes journalières;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à Services sanitaires DF de Beauce de débiter les collectes à partir de 5h du matin, et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

## 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### 9.1 - Permis de construction

Dépôt de la liste des permis de construction pour le mois d'août 2022 par Patrick Marcoux, inspecteur municipal.

229-09-2022

## 10 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois d'août 2022 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Milisa Pépin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'août 2022 du poste :

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE: | 30 309.71 \$   |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE:       | 24 011.41 \$   |
| TRANSPORT ROUTIER:       | 52 698.24 \$   |
| HYGIÈNE DU MILIEU:       | (90 289.61) \$ |
| SANTÉ & BIEN-ÊTRE:       | 0.00 \$        |
| AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.: | 5 464.90 \$    |
| LOISIRS & CULTURE:       | 39 718.35 \$   |
| FRAIS DE FINANCEMENTS:   | 14 885.00 \$   |
| TOTAL AFFECTATIONS:      | 650 139.63 \$  |

Représentant des comptes à payer au montant de 726 937.63 \$ et des déboursés de 454 513.29\$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

## 11 - CORRESPONDANCE

### 11.1 - Cour municipale de Saint-Georges

Dépôt de la correspondance de Ville Saint-Georges datée du 29 août 2022.

## 12 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

## 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

## 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Milisa Pépin, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Le prochaine séance ordinaire se tiendra le 3 octobre 2022, à 20h.

ADOPTÉE

Fermeture à 20 hrs 31

Je, Yvan Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yvan Paré  
Maire

---

Simon Leclerc  
Directeur général & greffier-trésorier